

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du MERCREDI 3 AVRIL 2024 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 3 AVRIL à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme PAILHORIE Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, M. GALABERT Vivian, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. SCHEIFF Yanik,

Excusés :

Mme FERRAND Isabelle pouvoir à M. AMELING Christian.
Mme VILLA Pierrette pouvoir à M. ROULET Pascal.
M. VALERO Jean-Michel pouvoir à Mme LAMY Laurence.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à M. SCHEIFF Yanik.
M. BRUGIDOU David pouvoir à M. GALABERT Vivian.

Absents :

M. GABEN Stéphane.
Mme COTTET Aurélie.
M. GEORGES Raymond.
M. MONTOY Alain.

Madame ALBERTI-DEFFIS a été désignée secrétaire de séance.

2024.18 OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT.
VOTE : 25 Pour.

Mes Chers Collègues,

I. Exposé des motifs :

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve afin de couvrir au minimum en priorité le besoin total de financement compte tenu des restes à réaliser de la section d'investissement,

A cet égard, le Compte Administratif pour 2023 fait apparaître :

	Fonctionnement		Investissement	
	recettes	dépenses	recettes	dépenses
Résultat de clôture (déficit ou excédent)	3 224 913,09		120 163,07	
Restes à réaliser 2023 solde			24 675,00	545 015,31
				520 340,31

Ainsi le besoin de financement de la section d'investissement s'établit comme suit :

$$520\,340,31\text{ €} - 120\,163,07\text{ €} = 400\,177,24\text{ €} *$$

* l'affectation du résultat sera corrigée de 0,06 cts (erreur cumulée depuis 2021) et sera donc porté à 400 177,30 €.

Ce montant doit être inscrit au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget 2024.

Le solde du résultat de clôture de la section de fonctionnement s'établit ainsi :
 $3\,224\,913,09\text{ €} - 400\,177,30\text{ €} = 2\,824\,735,79\text{ €}$ sera repris en section de fonctionnement du Budget Primitif 2024, en recettes au compte R002.

II. Considérants et références juridiques :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

Vu le Compte Administratif 2023 de la Commune ;

Vu le Compte de gestion 2023 établi par le Comptable public du Service de Gestion Comptable d'Agen ;

Considérant l'exposé ci-dessus,

Il vous est proposé donc de reprendre ce résultat et de l'inscrire au Budget Primitif 2024 comme suit :

- Compte 1068, Excédents de fonctionnement capitalisés :	400 177.30 €
- Ligne R002, Résultat reporté :	2 824 735.79 €
- Ligne D001, Solde d'exécution positif reporté (investissement) :	120 163.07 €

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
 A l'unanimité**

DECIDE d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Compte 1068, Excédents de fonctionnement capitalisés :	400 177.30 €
- Ligne R002, Résultat reporté :	2 824 735.79 €
- Ligne D001, Solde d'exécution positif reporté (investissement) :	120 163.07 €

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal

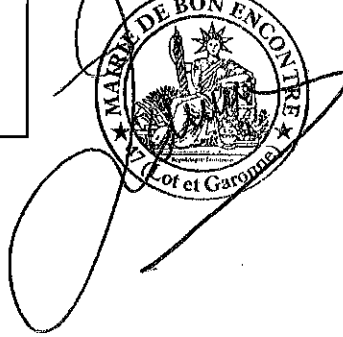
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 10 avril 2024

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,

Laurence LAMY



La secrétaire de séance,

Véronique ALBERTI-DEFFIS

Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20240403-202417-BF
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024